

ATMOSPHERE EXPLOSIBLE (ATEX) :



Une atmosphère explosive (ATEX) résulte d'un mélange dans l'air :de substances combustibles ou inflammables sous forme de

- Gaz : méthane, propane, butane, hydrogène ...
- Vapeurs/Aérosols : essence, gasoil, solvants volatiles ...
- Poussières : bois, poudres métalliques, farine...



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

L'explosion peut se produire : dans un réservoir, un silo, un dépoussiéreur, une trémie ...

Elle peut survenir, en présence d'une source d'inflammation (étincelles, frottements, flamme nue, travaux par point chaud, foudre..., générant potentiellement des blessures graves pour les salariés et des dégâts matériels souvent importants .

Le chef d'entreprise doit empêcher la formation d'atmosphère explosive (explosions de gaz, vapeurs et poussières), en évaluant le risque d'explosion et doit formaliser cette analyse au travers **du document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE)**, *annexé* au document unique (DUER) ;

Il doit identifier les sources d'inflammation potentielles, en divisant en zones, les emplacements, où des atmosphères explosibles sont susceptibles de se former, en signalant ces zones (balisage) :

Les locaux ou emplacements concernés doivent être signalés à l'aide du pictogramme réglementaire :

- **Zone 0 (gaz et vapeurs) ou zone 20 (poussières)** : l'atmosphère explosive est présente en permanence ou pendant de longues périodes en fonctionnement normal.

- **Zone 1 (gaz et vapeurs) ou zone 21 (poussières)** : l'atmosphère explosive est présente occasionnellement en fonctionnement normal.

- **Zone 2 (gaz et vapeurs) ou zone 22 (poussières)** : l'atmosphère explosive est présente accidentellement, en cas de dysfonctionnement ou de courte durée.

- En zone 0 ou 20, il convient d'utiliser **du matériel de catégorie 1**

- En zone 1 ou 21 du matériel de catégorie 2 (ou 1)

- En zone 2 ou 22 du matériel de catégorie 3 (ou 2 ou 1).

Ces catégories correspondent aux niveaux de sécurité exigés pour les matériels, qui doivent être identifiés par un marquage spécifique ; en mettant en place une surveillance adéquate, en instaurant **la procédure permis feu** (cf. permis feu), en interdisant de fumer dans les zones à risque.

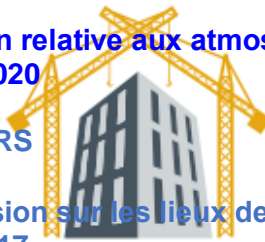
L'évaluation du risque ATEX passe notamment par l'inventaire des produits utilisés et l'analyse des conditions de stockage et de mise en œuvre.

En savoir plus :

Mise en œuvre de la réglementation relative aux atmosphères explosives (ATEX) Guide méthodologique ED 945 INRS 11/2020

Explosion sur le lieu de travail : INRS

La prévention des risques d'explosion sur les lieux de travail fait l'objet d'une réglementation spécifique INRS 2017



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Incendie et explosion sur le lieu de travail : s'informer pour prévenir ED 4702 INRS 10/2020